

**ASSEMBLÉE NATIONALE**28 avril 2006

---

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 214

présenté par  
M. Mamère, Mme Billard et M. Yves Cochet

-----  
**ARTICLE 67**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ces dispositions sont particulièrement attentatoires aux droits de la défense et priveraient un nombre considérable d'étrangers de tout contrôle effectif d'atteintes à leurs droits fondamentaux.